Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260506-DEL_20260506_18-DE

ville de LA RICHE

République Française

VILLE DE LA RICHE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 mai 2026

Extrait du registre des délibérations

OooOooO

Le 6 mai 2026, à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 30 avril 2026, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Sébastien CLÉMENT, Maire.

Étaient présents à l'appel nominal :

Sébastien CLÉMENT, Armelle AUDIN, Zohra KHANE, Jacques-Yves CAMPION, Caroline TRAVERS, METIVIER, François JOURDRAN, Dominique FOUCRE, Georges DRUMONT, Cécile MONTOT, Madjid REHANE, Fatima TOUMI, Yann VASSELIN, Zakaria BECHIKH, Alain RIOUX, Myriam VOISIN, Anna DELLA-ROSA, Françoise GORON, Peggy GRATELLE, Vincent CORVOISIER, Sabine PINGAUD, Naïma DERRADJI, Bastien LAUNAY, Dimitri MESNIERES, Margaux MULLER, Adrien PAULZAC, Victor ROLLAND, et Nicolas ROUILLER.

Conformément à l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales :

- Sébastien CASSIER, Xavier DE MAILLARD et Vladimir RICHARDEAU étaient excusés et ont donné respectivement pouvoir à Caroline TRAVERS, Armelle AUDIN et Bastien LAUNAY ;
- François LEGROS et Adel DRIDI étaient excusés et non représentés.

Ont été désignés secrétaires de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Sabine PINGAUD et Dimitri MESNIERES à l'unanimité.

OooOooO

N°DEL-CM-20260506-18 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DE TOURS CENTRE

Nombre de conseillers en exercice	**33**
Présents	**28**
Absent(e)s représenté(e)s	**03**
Absent(e)s non représenté(e)s	**02**
Ne prenant pas part au vote	**00**
Votants	**31**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260506-DEL_20260506_18-DE

Madame Zohra KHANE informe les membres du Conseil municipal :

Le Club sportif et artistique de Tours Centre a sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de huit cents euros (800 €) afin de soutenir la participation de l'une de ses adhérentes larichoises, Madame Florence ALZY, à la 40e édition du Marathon des Sables, qui se déroulera au Maroc du 3 au 13 avril.

Cette épreuve sportive de renommée internationale constitue un défi exigeant, tant sur le plan physique que mental, et contribue au rayonnement des participants et des territoires qu'ils représentent.

Investie dans la vie associative locale, Madame Florence ALZY participe activement aux manifestations organisées par le club tout au long de l'année et met ses compétences au service des autres adhérents, notamment lors des séances de préparation physique.

Dans ce contexte, et afin d'encourager l'engagement sportif et associatif des habitants, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle au Club sportif et artistique de Tours centre pour soutenir cette initiative.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260506-DEL_20260506_18-DE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2131-11 ;
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu les crédits inscrits au budget primitif 2026 de la Ville ;
Vu l'avis de la Commission n°3 réunie le 29 avril 2026 ;
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

- **approuve** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € au profit du Club sportif et artistique de Tours centre ;
- **précise** que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2026 ;
- **autorise** le Maire, ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e), à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (5 abstentions de Dimitri MESNIERES, Margaux MULLER, Adrien PAULZAC, Victor ROLLAND, et Nicolas ROUILLER).

OooOooO

Fait et délibéré à La Riche le 06/05/2026
Publié électroniquement le

Les Secrétaires de séance **Le Maire**

MAIRIE de LA RICHE (Indre-et-Loire)

Sabine PINGAUD **Dimitri MESNIERES** **Sébastien CLÉMENT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS CEDEX 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260506-DEL_20260506_18-DE